



COMMENTAIRES SUR LA PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 ET DES BUDGETS PRIMITIFS 2018 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement

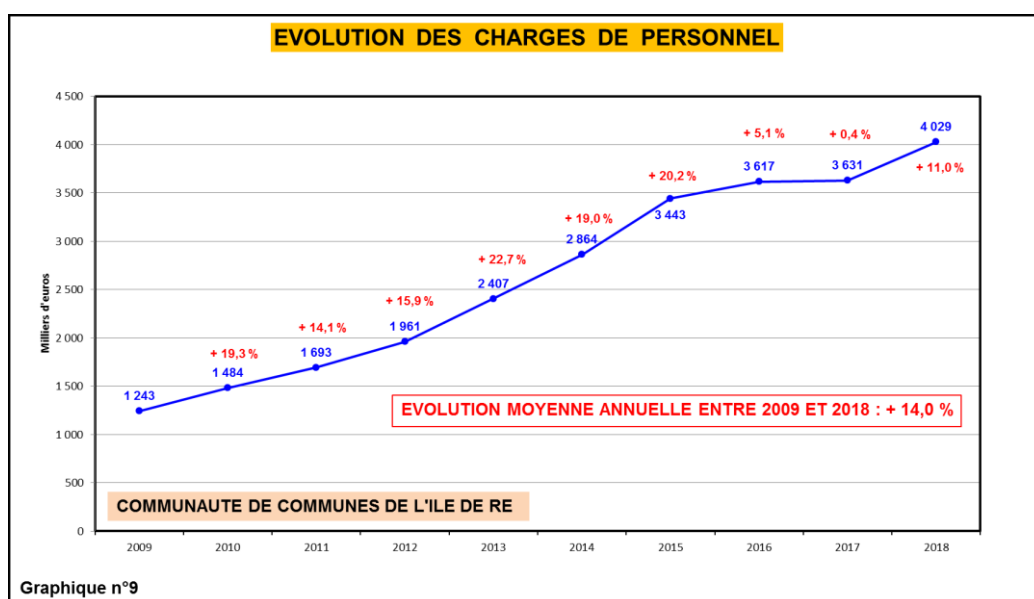
A) Dépenses :

La baisse totale des dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre) entre 2017 (22 497 348 €) et 2016 (22 636 022 €) s'élève en fait à 138 673 € ; soit une baisse de 0,61 %.

La mise en avant de certains postes, dans la présentation de la Communauté de Communes, nécessite des éléments de comptabilité analytique qui ne sont pas disponibles dans le Compte Administratif de 2017. Seuls les postes suivants ont pu être rapprochés :

- « Charges financières » : la baisse de 171 038 € tient principalement dans la comptabilisation des Intérêts Courus Non-Echus (ICNE),
- « Subventions versées » : ce sont les subventions versées aux associations dont le montant total est en baisse de 90 529 € (ces subventions représentaient 4,7 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2017 et 5,0 % en 2016),
- le « Reversement de fiscalité à l'état », au travers du Fond National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) et du Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales qui assurent un transfert de ressources des collectivités locales « riches » vers les collectivités locales « pauvres », est en hausse de 91 652 €,
- les « Charges de personnel, frais assimilés » sont également en hausse de 23 101 €.

Pour mémoire, l'évolution de charges de personnel est un indicateur que l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré suit chaque année (mais en tenant compte également des remboursements sur rémunérations du personnel) :



B) Recettes :

La baisse des recettes de gestion courante (hors opérations d'ordre, produits financiers, produits exceptionnels et reprises sur provisions) entre 2017 (25 204 387 €) et 2016 (25 281 247 €) est effectivement de 76 860 € ; soit une baisse de 0,3 %.

Les montants indiqués dans la présentation de la Communauté de Communes, au titre de la « Redevance spéciale Ordures Ménagères », correspondent en réalité aux « Produits des services, du domaine et ventes diverses » : la baisse entre 2017 et 2016 est bien de 352 728 €.

La « Redevance spéciale d'enlèvement des ordures », proprement dite, s'établit comme suit :

- en 2016 : 1 388 684 €,
- en 2017 : 1 147 707 €,
- soit une baisse de 240 977 €.

Les autres postes mentionnés ont pu être rapprochés du Compte Administratif de 2017.

Pour information, la répartition des « Produits de la fiscalité » est la suivante :

	2017	2016	Ecart
Taxes foncières et d'habitation	11 275 967 €	11 065 700 €	210 267 €
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	901 559 €	895 394 €	6 165 €
Taxe sur les surfaces commerciales	374 435 €	287 798 €	86 637 €
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau	106 495 €	112 344 €	- 5 849 €
Autres impôts locaux ou assimilés	59 993 €	72 637 €	- 12 644 €
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	6 313 131 €	5 948 838 €	364 293 €
Taxes de séjour	1 971 849 €	2 012 468 €	- 40 619 €
Total	21 003 429 €	20 395 179 €	608 250 €

Investissements

Le montant des dépenses d'équipement effectivement réalisés en 2017 (mandats émis) s'élève bien à 4 170 633 €, pour un très important reste à réaliser de 8 665 038 € représentant plus du double des réalisations.

L'ensemble des montants détaillés à la page 11 de la présentation de la Communauté de Communes se retrouvent bien dans le Compte Administratif de 2017.

Concernant les emprunts, en 2017 :

- il n'y en a effectivement pas eu de nouveaux,
- 550 681 € de capital ont été remboursés,
- 300 836 € d'intérêts (y compris les intérêts courus non-échus) ont été payés,
- une ligne de trésorerie de 550 000 € a cependant été tirée et remboursée au cours de l'année, générant le paiement de 5 124 € d'intérêts.

Quant au cumul de 68 millions d'euros des dépenses d'équipement, réalisées notamment grâce à l'argent des contribuables rhétais, il faut l'entendre de façon consolidée c'est-à-dire en tenant compte des équipements réalisés au titre du Budget Annexe Ecotaxe et du Budget Annexe Ordures Ménagères lorsque celui-ci était indépendant.

Situation financière et ratios

Les ratios indiqués page 4 de la présentation de la Communauté de Communes sont corrects et on peut y rajouter la capacité d'autofinancement nette (CAF nette) évoquée par Madame le Comptable Public de Saint-Martin-de-Ré lors du Conseil Communautaire du 12 avril 2018.

	2017	2016
CAF brute	2 764 176 €	2 691 690 €
CAF nette	2 213 494 €	1 352 408 €
Ratio de désendettement	7,32 ans	7,72 ans
Ratio de personnel	17,19 %	17,11 %

La dégradation de la CAF nette en 2016 tient principalement au remboursement de 800 000 € en capital d'une ligne d'emprunt.

BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL

A) Volume et contenu des budgets 2018 :

Le détail pour le Budget Primitif 2018 du Budget Principal est le suivant :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
TOTAL FONCTIONNEMENT	30 505 142,96 €	30 505 142,96 €
INVESTISSEMENT	8 340 688,96 € €	12 996 896,94 €
RESTE A REALISER 2017	8 665 037,81 €	9 325 855 €
SOLDE D'EXECUTION REPORTE DE 2017	5 317 025,17 €	-
TOTAL INVESTISSEMENT	22 322 751,94 €	22 322 751,94 €

Pour information, les taux de réalisation des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre) du Budget Principal, entre 2010 et 2017, s'élèvent à :

- 94 % pour les dépenses (95 % en 2017),
- 106 % pour les recettes (105 % en 2017).

La section « Fonctionnement » du Budget Primitif 2018 du Budget Principal peut donc être considérée comme parfaitement réaliste.

D'autre part, en matière d'investissement ces taux de réalisation, sur cette même période, s'élèvent à :

- 45 % pour les dépenses réelles (31 % en 2017),
- 50 % pour les recettes réelles (20 % en 2017).

La section « Investissement » du Budget Primitif 2018 du Budget Principal peut donc être considérée comme largement surévaluée, donnant notamment une fausse impression sur les réalisations de 2018.

Le détail pour le Budget Primitif 2018 du Budget Ecotaxe est le suivant :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
TOTAL FONCTIONNEMENT	6 098 457,15 €	6 098 457,15 €
INVESTISSEMENT	982 720 €	2 125 462,03 €
RESTE A REALISER 2017	1 410 227,07 €	-
SOLDE D'EXECUTION REPORTE DE 2017	-	267 485,04 €
TOTAL INVESTISSEMENT	2 392 947,07 €	2 392 947,07 €

Pour information, les taux de réalisation des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre) du Budget Ecotaxe, entre 2010 et 2017, s'élèvent à :

- 80 % pour les dépenses (76 %),
- 107 % pour les recettes (129 %).

La section « Fonctionnement » du Budget Primitif 2018 du Budget Ecotaxe peut donc être considérée comme relativement réaliste.

D'autre part, en matière d'investissement ces taux de réalisation, sur cette même période, s'élèvent à :

- 13 % pour les dépenses réelles (10 % en 2017),
- 81 % pour les recettes réelles (129 % en 2017).

Les dépenses de la section « Investissement » du Budget Primitif 2018 du Budget Ecotaxe peuvent donc être considérées comme largement surévaluées, donnant, là encore, une fausse impression sur les réalisations de 2018.

Ainsi, les réalisations globales de 2018 devraient probablement être :

- en matière de dépenses, plus proche de 40 millions d'euros, si on ne tient pas compte des restes à réaliser, et de 50 millions d'euros dans le cas contraire,
 - en matière de recettes, plus proche de 46 millions d'euros si on ne tient pas compte des restes à réaliser, et de 55 millions d'euros dans le cas contraire,
- soit assez éloignées des 61,3 millions d'euros annoncés !

B) Fiscalité des ménages et des professionnels :

Pour être précis, 2018 :

- sera la 8^{ème} année consécutive sans augmentation des taux de la Taxe d'Habitation, de la Taxe sur le Foncier Non-Bâti et de la Taxe Additionnelle sur le Foncier Non-Bâti,
- sera la 11^{ème} année consécutive sans augmentation du taux de la Taxe sur le Foncier Bâti,
- sera la 6^{ème} année consécutive sans augmentation du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,
- sera la 9^{ème} année consécutive sans augmentation du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (soit depuis sa mise en place en remplacement de la Taxe Professionnelle),
- sera la 6^{ème} année consécutive sans augmentation du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, cette taxe ayant la particularité d'avoir vu son taux baisser en 2012 et en 2011.

Depuis dix ans, ces différents taux (en %), qui, pour mémoire, ne concernent que les produits de la fiscalité directe locale payés au profit de la Communauté de Communes de l'île de Ré, ressortent comme suit :

Taxes	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Habitation	3,26	3,26	11,06	11,06	11,06	11,06	11,06	11,06	11,06	11,06
Foncier Bâti	5,95	5,95	5,95	5,95	5,95	5,95	5,95	5,95	5,95	5,95
Foncier Non-Bâti	14,93	14,93	17,44	17,44	17,44	17,44	17,44	17,44	17,44	17,44
Additionnelle au Foncier Non-Bâti	-	-	39,63	39,63	39,63	39,63	39,63	39,63	39,63	39,63
Cotisation Foncière des Entreprises	-	24,96	24,96	24,96	24,96	24,96	24,96	24,96	24,96	24,96
Enlèvement Ordures Ménagères	16,68	16,68	16,68	16	15,5	15,5	15,5	15,5	15,5	15,5

De plus, pour la première fois en 2018, les avis d'imposition foncière feront apparaître la taxe sur la Gestion des Milieu Aquatique et la Prévention des Inondations (GEMAPI).
Le produit attendu de cette taxe, inscrit au Budget Primitif 2018, est de 1 261 720 €.

C) Maîtrise des dépenses de fonctionnement :

La présentation de la Communauté de Communes n'apporte pas de précision sur ce sujet.

Pour mémoire, les dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre) :

- étaient de 22 497 348 € en 2017,
- sont budgétisées à hauteur de 23 940 304 € en 2018,
- soit une augmentation de 1 442 956 €, représentant une hausse de 6,4 %,
- à comparer à une inflation attendue en 2018 en dessous de 2 %.

Dans ces conditions, les dépenses de fonctionnement seront-elles réellement maîtrisées en 2018 ?

D) Poursuite de l'effort d'investissement :

La présentation de la Communauté de Communes n'apporte pas de précision sur ce sujet.

Dans le Budget Primitif 2018, le total des dépenses d'investissement (reste à réaliser et vote des nouvelles dépenses) ressort à 16 443 407 €.

Dans le Compte Administratif 2017 ces mêmes dépenses réellement réalisées se montent à 4 170 633 €.

Si toutes les dépenses inscrites au Budget Primitif 2018 étaient réalisées cela constituerait effectivement un (très) gros effort d'investissement.

Cependant, comme nous l'avons vu précédemment, il est très probable qu'elles ne seront que partiellement réalisées.

L'effort d'investissement de 2018 ne pourra donc être précisément évalué qu'en 2019, à l'appui du Compte Administratif 2018.

Quoiqu'il en soit, dans le tableau qui nous est proposé dans la présentation de la Communauté de Communes, on notera l'importance des postes suivants :

- « Dignes » pour 6 599 237 €,
- salle de spectacle « La Maline » pour 3 020 592 € (comme indiqué plus loin l'importance de ce poste croît fortement en 2018),
- réfection de la « Piscine » intercommunale pour 1 865 989 € (dont une partie sera remboursée par les assurances),
- reconstruction du « Centre de transfert » pour 792 052 € (dont une partie sera remboursée par les assurances).

REPRESENTATIONS GRAPHIQUES

Compte Administratif 2017 – Budget Principal

A) Répartition des dépenses de fonctionnement totales

Ce graphique reprend la répartition des 24 845 858 € de dépenses totales de fonctionnement pour 2017.

Si ce montant total, ainsi que les postes :

- « 2 – Attributions de compensation aux communes » pour 4 476 122 €,
- « 4 – Reversement de fiscalité à l'état » pour 3 011 649,
- « 8 – Subventions » pour 1 047 581 €,
- et « 9 – Charges financières » pour 237 494,

peuvent être rapprochés des éléments du Compte Administratif 2017, les autres postes nécessiteraient l'accès à une comptabilité analytique pour l'être.

B) Répartition des dépenses de fonctionnement hors déchets

Cf. ci-dessus.

C) Répartition des dépenses de fonctionnement déchets

Cf. ci-dessus.

On peut une nouvelle fois regretter que le poste « Déchets », qui représente le quart des dépenses totales de fonctionnement, ne soit pas comptabilisé dans un Budget Annexe (comme c'était le cas jusqu'en 2015).

D) Répartition des dépenses d'investissement et E) Détail des investissements réalisés en 2017

Ce graphique et ce tableau reprennent la répartition des 4 170 633 € de dépenses d'équipement pour 2017. Ils sont l'un et l'autre conformes aux éléments du Compte Administratif 2017.

On notera la part prépondérante :

- des travaux d'endiguement (52 %) pour 2 168 541 €,
- et des travaux concernant les crèches et les centres d'accueil des enfants en bas âge (15 %) pour 637 253 €.

La part « Culture » avec 486 412 € (12 %), constituée des travaux sur la salle de spectacle « La Maline » à La Couarde-sur-Mer, devrait prendre une plus grande importance dans les deux années à venir, le budget prévisionnel global de cet équipement étant arrêté à ce jour à la somme de 3 785 191 € HT.

F) Total des investissements réalisés de 2008 à 2017

Comme indiqué précédemment, le cumul de 68 164 330 € de dépenses d'investissement, réalisées notamment grâce à l'argent des contribuables rhétais, comprend également les investissements réalisés au titre du Budget Annexe Ecotaxe et du Budget Annexe Ordures Ménagères lorsque celui-ci était indépendant.

Budget Primitif 2018 – Budget Principal

A) Répartition des dépenses de fonctionnement totales

Les dépenses totales de fonctionnement pour 2018 indiquées dans le Budget Primitif sont de 30 505 143 € et les dépenses réelles de fonctionnement (sans les dépenses d'ordre) sont de 23 940 304 €.

Les 25 460 661 € indiqués dans ce graphique ne sont donc pas identifiés.

Comme précédemment le rapprochement de tous les éléments du Budget Primitif 2018 nécessiterait l'accès à une comptabilité analytique.

Cependant, par recoupement les postes :

- « 2 – Attributions de compensation aux communes » pour 4 475 122 €,
- « 4 – Reversement de fiscalité à l'état » pour 3 016 941 €,
- « 7- Amortissements » pour 1 430 053 €,
- « 8 – Subventions » pour 966 000 €,
- et « 9- Charges financières » pour 569 732 €,

ont pu être rapprochés des éléments du Budget Primitif 2018.

Le détail des subventions, versées pour 2017 et à verser pour 2018, aux associations et autres personnes de droit privé est le suivant :

Secteur	Nom	2017	2018
Secteur social	Agence Départementale d'Information sur le Logement 17	1 300	1 300
	La Tête dans les Nuages	16 000	-
	Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers	100	-
	Croix Rouge Française	5 000	-
	Les Petits Drôles	78 000	110 486
	Aide à Domicile en Milieu Rural 17	15 000	18 000
	Association Nationale des Visiteurs de Prison 17	500	500
	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles 17	2 000	2 000
	La Verdinière	70 000	62 000
	L'Embellie	4 500	5 000
	Mission locale 17	17 720	17 720
	RéCléRé	25 000	27 000
	Ré Solidarité	1 000	1 000
	Secours Catholique	1 000	1 000
	Un bateau pour Ré	2 000	2 000
Secteur éducatif	Collège Les Salinières	17 500	17 500
	Union Nationale des Sports Scolaires 17	3 000	-
	Association des Parents d'Elèves de La Couarde	500	-
	Ile de Ré Espérance	2 000	2 000
	ADCS OCCE 17 – Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficulté	800	800
	Ré Espace Jeunes	10 000	12 500
Secteur sportif	Ré Handi Tennis	30 000	30 000
	Union Sportive Villageoise	160 000	-
Secteur patrimoine	Association d'Information Arsaïse	-	3 000
	Comité Jumelage Philippsburg	-	500
	Flottille en Pertuis	6 000	6 000
	Les Amis du Musée Ernest Cognacq	4 000	4 000
Secteur culturel	Contempo Ré Danse	10 000	10 000
	Association ChiFouMi	6 000	-
	Ré Jouir Festival	2 000	-
	Ré Astronomie	3 000	-
	Opérette en Ré	600	-
	Association Rhétaise de Développement Culturel La Maline	300 000	360 000
	Ecole de musique	130 000	130 000
	Cinéph'Ile de Ré	-	1 000
	Les Tardigrades	1 000	1 500
	Philharmonie de l'Ile de Ré	5 000	5 500
	Association pour la Recherche, le Développement et l'Enseignement de la Voltige et de l'Acrobatie à Cheval	4 000	4 000
	Donne un spectacle	4 000	4 000
	Ilôt théâtre	4 000	4 000
	Association Rétaise des 4 saisons	2 500	2 500
	Ile de Ré Photo Club	3 000	3 000
	Jazz au Phare	20 000	20 000
	Jazz en Ré	8 000	8 000
	L'Encre et la Pierre	10 000	10 000
	M'L'Art	4 500	4 500
	Musicalis	3 500	4 000
Musique en Ré	50 000	50 000	
Rive de Mômes	3 000	3 000	
-	EUURL Dolce Rita	561,20	-
TOTAL		1 047 581	949 306

On notera particulièrement :

- la disparition de la subvention (160 000 € en 2017) à l'Union Sportive Villageoise à mettre en parallèle avec la disparition du club de basket,
- l'augmentation de 20 % de la subvention pour l'Association Rhéraise de Développement Culturel La Maline (passage de 300 000 € en 2017 à 360 000 € en 2018),
- l'augmentation de 42 % de la subvention pour l'association Les Petits Drôles (multi-accueil de Sainte-Marie-de-Ré) due à l'augmentation du nombre d'enfants accueillis (passage de 78 000 € en 2017 à 110 486 € en 2018),
- que trois associations (Les Petits Drôles, Association Rhéraise de Développement Culturel La Maline et l'Ecole de musique) absorbent à elles-seules 63 % des subventions votées pour 2018.

Certaines subventions feront l'objet de demandes d'informations complémentaires de la part de l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré.

B) Répartition des dépenses de fonctionnement hors déchets

Cf. ci-dessus.

C) Répartition des dépenses de fonctionnement déchets

Cf. ci-dessus et même remarque que précédemment sur la comptabilisation dans un Budget Annexe.

D) Répartition des dépenses d'investissement et E) Détail des investissements réalisés en 2017

Ce graphique et ce tableau reprennent la répartition des 16 443 406 € de dépenses d'équipement et de restes à réaliser inscrits au Budget Primitif pour 2018. Ils sont l'un et l'autre conformes aux éléments de ce Budget Primitif pour 2018.

Comme indiqué précédemment une partie important de ces investissements ne seront pas réalisés en 2018. Quoiqu'il en soit, sur la base de ces éléments, nous pouvons cependant noter la prépondérance des équipements suivants :

- travaux d'endiguement pour 6 599 237 € (40 %),
- salle de spectacle « La Maline » pour 3 020 592 € (18 %),
- piscine, dont une partie devrait être prise en charge par les assurances, pour 1 865 989 € (11 %),
- centre de transfert, dont une partie devrait être prise en charge par les assurances, pour 792 052 € (5 %).

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ECOTAXE

Dépenses

Le montant indiqué pour l'année 2016 ne correspond pas aux éléments indiqués dans le Compte Administratif de 2016 en notre possession.

Nos données concernant les dépenses réelles (hors dépenses d'ordre), sont les suivantes :

	Réalisé 2017	Réalisé 2016	Ecart
Dépenses réelles de fonctionnement	3 161 324 €	2 367 487 €	793 837 €
Dépenses réelles d'investissement	245 862 €	154 186 €	91 676 €
Total des dépenses réelles	3 407 186 €	2 521 673 €	885 513 €

Les écarts :

- à la hausse sur les postes :

- « 62878 – Remboursement de frais : à d'autres organismes » pour 646 619 €,
 - « 611 - Contrats de prestations de services » pour 165 532 €,
 - et « 6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement » pour 160 000 €,
 - à la baisse sur les postes :
 - « 65738 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics : autres organismes publics » pour 222 870 €,
 - et « 61521 - Entretien et réparations sur biens immobiliers : Terrains » pour 73 402 €,
- expliquent principalement l'écart global.

Recettes

Les recettes indiquées dans le document de présentation de la Communauté de Communes sont les recettes totales (avec recettes d'ordre).

Si on se réfère aux recettes réelles (hors recettes d'ordre), il faut retenir les chiffres suivants :

	Réalisé 2017	Réalisé 2016	Ecart
Recettes réelles de fonctionnement	4 250 268 €	4 285 979 €	- 35 711 €
Recettes réelles d'investissement	19 339 €	20 264 €	- 925 €
Total	4 269 607 €	4 306 243 €	- 36 636 €

Autofinancement

Les dépenses d'investissement, y compris les restes à réaliser, inscrites au Budget Primitif 2018 s'élèvent à 2 387 947 €.

La capacité d'autofinancement nette calculée à 1 084 180 €, ne permet donc pas, à elle seule, de couvrir ces dépenses. On verra ultérieurement que dans cette présentation de la Communauté de Communes le terme « autofinancement » recouvre une notion plus large.

Quoiqu'il en soit le Budget Primitif 2018 a effectivement été élaboré sans recours à l'emprunt.

REPRESENTATIONS GRAPHIQUES

Compte Administratif 2017 – Budget Ecotaxe

A) Répartition des dépenses par axe (fonctionnement et investissement)

Ce graphique reprend la répartition des 3 407 186 € de dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement pour 2017 (hors opérations d'ordre).

Comme précédemment le rapprochement de tous les éléments du Compte Administratif 2017 nécessiterait l'accès à une comptabilité analytique.

Cependant, les postes suivant ont été rapprochés du Compte Administratif 2017 :

- en matière d'investissement :
 - l'opération d'équipement « Patrimoine salicole » pour 3 240 €,
 - l'opération d'équipement « Marais » pour 28 634 €,
 - l'opération d'équipement « CTMA – Zones humides » pour 203 964 €,
 - pour l'opération d'équipement « Préau », elle ressort à 5 260,45 € dans le Compte Administratif 2017 et non à 253 894 € comme indiqué dans le document de présentation,
- en matière de fonctionnement :
 - le « Versement aux communes » pour 657 329 €,
 - le « Personnel » pour 610 000 €.

B) Répartition des recettes

Ce graphique reprend la répartition des 4 341 828 € de recettes totales de fonctionnement et d'investissement pour 2017 (avec les opérations d'ordre).

Tous les postes ont été rapprochés du Compte Administratif 2017.

On notera, bien entendu, la prééminence de l'écotaxe dans ces recettes pour 4 071 864 € (94 %).

Budget Primitif 2018 – Budget Ecotaxe

A) Répartition des dépenses par axe (fonctionnement et investissement)

Ce graphique reprend la répartition des 7 508 684 € de dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement pour 2018 (hors opérations d'ordre), y compris les restes à réaliser.

Comme précédemment le rapprochement de tous les éléments du Budget Primitif 2018 nécessiterait l'accès à une comptabilité analytique.

Cependant, les postes suivant ont été rapprochés du Budget Primitif 2018 :

- en matière d'investissement :
 - o l'opération d'équipement « Pointe de Saint-Clément » pour 1 297 471 €,
 - o l'opération d'équipement « Marais » pour 788 119 €,
 - o l'opération d'équipement « CTMA – Zones humides » pour 136 976 €,
 - o pour l'opération d'équipement « Préau », elle ressort à 15 055,41 € dans le Budget Primitif 2018 et non à 285 264 € comme indiqué dans le document de présentation,
 - o pour un total de dépenses réelles d'investissement inscrit au Budget Primitif 2018 de 2 392 947 € (le solde des dépenses réelles d'investissement étant constitué de 5 000 € de remboursement d'emprunt),
- en matière de fonctionnement :
 - o le « Versement aux communes » pour 657 329 €,
 - o le « Personnel » pour 630 000 €,
 - o pour un total de dépenses réelles de fonctionnement inscrit Budget Primitif 2018 de 5 115 737 €.

B) Répartition des recettes

Ce graphique reprend la répartition des 7 508 684 € représentant la somme des recettes réelles de fonctionnement et d'investissement (hors opérations d'ordre) pour 2018 ainsi que des soldes d'exécution positif en fonctionnement et en investissement reportés de l'année précédente.

La répartition de ce cumul est la suivante :

- 3 300 000 € au titre de l'Ecotaxe, comptabilisés en recettes réelles de fonctionnement,
- 1 142 742 € au titre des Excédents de fonctionnement capitalisés (de 2017), comptabilisés en recettes réelles d'investissement,
- 2 798 457 € de résultat de fonctionnement et 267 485 € de solde d'exécution positif d'investissement reportés de 2017, pour un total de 3 065 942 € qualifié d'autofinancement.

La mention, page 19 de cette présentation de la Communauté de Commune, du fait que « *l'autofinancement ainsi dégagé, permet de faire face aux dépenses d'investissement prévues à partir de 2018, notamment pour l'aménagement de la Pointe de Saint-Clément, sans recourir à l'emprunt* » fait probablement référence au fait que les dépenses d'équipement budgétisées en 2018 à hauteur de 2 387 947 € sont couvertes par le cumul du résultat de fonctionnement et du solde d'exécution positif d'investissement reportés de 2017 (3 065 942 €).

Aux Portes-en-Ré, le vendredi 27 avril 2018.